

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Gestion du Cimetière des Ifs
S.I.V.U. DES IFS
Fleury-les-Aubrais, Saint-Jean-de-la-Ruelle et Saran

Date : 16 février 2024

N° : DEC_2024_013

DÉCISION PRISE PAR LA PRÉSIDENTE DU S.I.V.U. DES IFS
PAR DÉLÉGATION DU COMITE SYNDICAL

La Présidente du S.I.V.U. des Ifs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du S.I.V.U. des Ifs,

Vu la délibération n°2020.09 du 9 septembre 2020 par laquelle le comité syndical a délégué à Madame Maryvonne HAUTIN, Présidente du S.I.V.U. des Ifs, un certain nombre d'attributions, et notamment :

8) prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière et signer toutes les pièces s'y rapportant,

Vu le règlement du cimetière intercommunal des Ifs,

Vu la liste des concessions échues affichée au cimetière intercommunal des Ifs pendant le délai réglementaire des deux années à compter de leur date d'expiration,

Considérant que la décision n°DEC_2024_002 en date du 16 janvier 2024 prononçait à compter du 1^{er} avril 2024 la reprise des concessions échues et non renouvelées depuis plus de deux ans après leur date d'expiration,

Considérant qu'il y a lieu de modifier la date de reprise des concessions,

DÉCIDE

Article 1: La reprise des concessions ci-dessous désignées à compter du 16 février 2024

N°	Nbre de places	Concessionnaire	Date d'achat ou de Renouvellement	Durée (ans)	Date de fin	Date de la dernière inhumation	Défunts
278 B	3	PASQUIER Jean	06/08/1997	15	05/08/2012	22/01/2005	CHEVALLIER Guy, PASQUIER Jean et Joséphine GANDON
128 A	1	FOURNIER Yvette	12/02/2002	15	11/02/2017	01/02/2005	FOURNIER née ROLLET Yvette

84 A	1	COME Marylène	10/01/2006	15	09/01/2021	11/01/2006	MOREAU René
85 A	1	UDAF pour BAUDY Jean	01/02/2006	15	31/01/2021	02/02/2006	BAUDY Jean Raymond
403 C	2	GRAND Jean	13/02/2006	15	12/02/2021	16/02/2006	GRAND épouse PAROT Murielle
86 A	1	Tutelle CHRO pour MARINIER Jeannine	16/03/2006	15	15/03/2021	20/03/2006	MARINIER Jeannine
538 E	1	SCHEID Paulette	06/07/2006	15	05/07/2021	vide	vide
539 E	1	MOREAU Denise	07/07/2006	15	06/07/2021	10/07/2006	JEANPIERRE André
540 E	1	Tutelle du CHRO pour ROQUIGNY Roland	22/08/2006	15	21/08/2021	25/08/2006	ROQUIGNY Roland
541 E	1	PFG pour BUCHY Christian	03/10/2006	15	02/10/2021	06/10/2006	BUCHY Christian

Article 2: Un arrêté prononcera leur reprise dont la publication sera assurée conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3: Les restes exhumés seront placés soit dans un cercueil aux dimensions appropriées, soit dans une boîte à ossements, puis ré-inhumés dans l'ossuaire affecté à perpétuité.

Je soussignée, Maryvonne HAUTIN, Présidente du S.I.V.U. des lfs, certifie que, conformément à l'article L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision a été transmise au Représentant de l'État le 16 février 2024 et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date.

La Présidente du S.I.V.U. des lfs
Maryvonne HAUTIN
 Signé manuscritement